



Agression dans une maison et violence

Par Visiteur

Bonjour

Nous avons été agressés chez nous à 6H20 du matin par un jeune de 22 ans qui était violent dans ses propos et ses actes. il a cassé 6 vitres, est presque arrivé à rentrer chez nous et a frappé mon époux de 78 ans au visage.

Nous avons porté plainte et sa famille nous dit que son avenir de futur commissaire aux comptes est compromis.

Nous avons été très choqués , j'ai 70 ans et suis encore choquée d'autant que la peur a été forte du fait que mon mari est cardiaque; et pensons que son acte doit être sanctionné (travaux d'utilité publique par exemple)
Nous serions navrés que son avenir soit remis en cause.

Est ce qu'il risque d'avoir une mention sur son casier judiciaire ? Il parait que c'est la 1ère fois que cela lui arrive.
Merci de me dire ce qu'il en est car maintenant ce serait presque nous les coupables !!!!

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour madame,

Votre agresseur encourt une peine comprise entre trois et 5 ans d'emprisonnement selon les circonstances aggravantes que va retenir le procureur de la république.

S'agissant de la peine prononcée, elle va dépendre du casier judiciaire de monsieur ainsi que le cas échéant votre témoignage.

Est ce qu'il risque d'avoir une mention sur son casier judiciaire ?

Oui, il risque. Après, beaucoup de juges acceptent la non inscription au B2 ou B3 du casier judiciaire. Cela dépend du magistrat. En tout état de cause, il pourra demander à être réhabilité au bout de trois à cinq ans selon la peine prononcée.

Merci de me dire ce qu'il en est car maintenant ce serait presque nous les coupables !!!!

Ne vous laissez pas culpabiliser, surtout pas. Vous êtes victimes, a ma connaissance, vous avez déposé une plainte simple pour le moment. Il appartient donc au procureur de décider de ce qu'il va advenir du dossier.

Personnellement, je me moque qu'il veuille ou non devenir commissaire aux comptes. Cela n'excuse pas tout. Il a commis un acte répréhensible, il doit assumer les conséquences de son acte et non pas se dédouaner au motif de la profession envisagée. Ce n'est pas parce qu'une personne aspire à la reconnaissance, qu'elle doit tout se permettre. Au contraire, elle doit être encore plus irréprochable que les autres.

Souciez vous plutôt de vous reconstruire après une agression comme celle là. Il appartient à la justice de faire le reste.

Bien cordialement,

je reste à votre entière disposition.